

REGLEMENT DU FOOTBALL

LOI 8. - COUP D'ENVOI

a) *Au début de la partie.* - Le choix des camps et du coup d'envoi sera tiré au sort au moyen d'une pièce de monnaie. **L'équipe favorisée par le sort aura le droit de choisir son camp. L'équipe adverse commencera le jeu par le coup d'envoi.**

Au signal de l'arbitre, le jeu commencera par un coup de pied donné dans la direction du camp adverse, au ballon posé à terre au centre du terrain. Tous les joueurs devront se trouver dans leur propre camp et ceux de l'équipe opposée à celle qui donne le coup d'envoi ne pourront s'approcher à moins de 9 m.15 du ballon avant que le coup ait été donné. **Le ballon est considéré en jeu dès qu'il sera touché par le pied et dès qu'il roule en avant.**

Le joueur qui a donné le coup d'envoi ne pourra rejouer le ballon avant que celui-ci ait été joué ou touché par un autre joueur.

b) *Après un but marqué.* - Le jeu reprendra de la façon indiquée ci-dessus, le coup d'envoi étant donné par un joueur de l'équipe contre laquelle le but a été marqué.

c) *Après la mi-temps.* - Les équipes changeront de camp et le coup d'envoi sera donné par un joueur de l'équipe qui n'a pas bénéficié du coup d'envoi au commencement de la partie.

Un but peut être marqué directement sur le coup d'envoi.

LOI 9. - BALLON EN JEU OU HORS DU JEU

Le ballon est hors du jeu:

a) Lorsqu'il a entièrement dépassé une ligne de touche ou de but, soit à terre, soit en l'air;

b) Lorsque la partie a été arrêtée par l'arbitre.

LOI 10. - BUT MARQUÉ

Un but sera marqué lorsque le ballon aura entièrement dépassé la ligne de but entre les montants et sous la barre transversale du but sans avoir été porté, jeté ou frappé de la main ou du bras par un joueur de l'équipe attaquante, excepté le gardien de but qui se trouve à l'intérieur de sa propre surface de réparation.

L'équipe qui aura marqué le plus grand nombre de buts gagnera la partie; si aucun but n'a été marqué ou si les équipes ont réussi un nombre égal de buts, le match sera déclaré nul.

LOI 11. - HORS-JEU

Un joueur est hors-jeu s'il est plus rapproché de la ligne de but adverse que le ballon au moment où celui-ci est joué, sauf:

a) Si le joueur se trouve dans sa propre moitié de terrain;

b) S'il a, au moins, deux adversaires plus rapprochés que lui de leur propre ligne de but;

c) Si le ballon a été touché ou joué en dernier lieu par un adversaire;

d) S'il reçoit directement le ballon sur un coup de pied de but, un coup de pied de coin, une rentrée en touche ou une balle à terre par l'arbitre.

Sanction. - Pour toute infraction à la présente loi, un coup franc indirect sera accordé à l'équipe adverse, à l'endroit où la faute a été commise.

Un joueur en position hors-jeu ne sera toutefois pénalisé que si l'arbitre estime qu'il influence le jeu, gêne un adversaire ou tente d'obtenir un avantage en se trouvant en position hors-jeu.

- Le hors-jeu ne doit pas se juger au moment où le joueur en cause reçoit le ballon, mais bien au moment où le ballon lui est envoyé par un de ses partenaires.

LOI 14. - COUP DE PIED DE RÉPARATION

Un coup de pied de réparation sera donné du point de réparation, et, avant qu'il ait été botté, tous les joueurs, à l'exception de celui qui doit donner le coup et du gardien de but adverse, devront se tenir à l'intérieur du terrain de jeu, mais en dehors de la surface de réparation et à 9 m. 15 au moins du point de réparation.

En restant sur la ligne de but **le gardien peut remuer les pieds, jusqu'à ce que le coup ait été donné.**

Le joueur bottant le coup devra lancer le ballon en avant et ne pourra le rejouer qu'après qu'il aura été touché ou joué par un autre joueur. **Le ballon sera considéré en jeu aussitôt qu'il aura été touché** et un but pourra être marqué directement sur un coup de pied de réparation. En cas de nécessité la durée du jeu pourra être prolongée, à la fin de la première mi-temps ou de la partie, pour permettre l'exécution d'un coup de pied de réparation.

LOI 15. - RENTRÉE EN TOUCHE

Lorsque le ballon aura entièrement dépassé la ligne de touche, soit à terre, soit en l'air, il sera rejeté en jeu dans une direction quelconque, de l'endroit où il aura franchi la ligne, par un joueur de l'équipe opposée à celle dont fait partie le joueur ayant touché le ballon en dernier lieu. Le joueur jetant le ballon devra, au moment de le lancer, faire face au terrain et avoir une partie quelconque de chaque pied sur la ligne de touche ou à l'extérieur de cette ligne. Il devra se servir des deux mains et lancer le ballon de derrière et par dessus la tête. Le ballon ne pourra être rejoué par le joueur ayant fait la rentrée qu'après avoir été touché ou joué par un autre joueur. Un but ne pourra pas être marqué directement sur une rentrée de touche.

Lorsque le ballon sera rejeté en jeu envers le gardien de but, celui-ci n'a pas le droit de le prendre en mains!

LOI 16. - COUP DE PIED DE BUT

Un but pourra être marqué directement sur un coup de pied de but.

Le gardien de but n'est pas autorisé à faire plus de quatre pas en tenant le ballon en mains.

Si le gardien de but tient le ballon plus longtemps que cinq à six secondes, un coup franc indirect sera accordé à l'équipe adverse, à l'endroit où l'infraction a été commise.

LOI 12. – FAUTES ET INCORRECTIONS

Un **coup franc direct** est accordé à l'équipe adverse du joueur qui commet, par inadvertance, par imprudence ou par excès de combativité, l'une des six fautes suivantes :

- donner ou essayer de donner un coup de pied à l'adversaire
- faire ou essayer de faire un croche-pied à l'adversaire
- sauter sur un adversaire
- charger un adversaire
- frapper ou essayer de frapper un adversaire
- bousculer un adversaire

Un **coup franc direct** est également accordé à l'équipe adverse du joueur qui commet l'une des quatre fautes suivantes:

- tacler un adversaire pour s'emparer du ballon en touchant l'adversaire avant de jouer le ballon
- tenir un adversaire
- cracher sur un adversaire
- toucher délibérément le ballon des mains (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation)

Tout coup franc direct doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.

Un penalty est accordé quand l'une de ces dix fautes est commise par un joueur dans sa propre surface de réparation.

Un **coup franc indirect** est accordé à l'équipe adverse du gardien de but qui, se trouvant dans sa propre surface de réparation, commet l'une des cinq fautes suivantes:

- faire plus de quatre pas en possession du ballon avant de le lâcher des mains
- toucher une nouvelle fois le ballon des mains après l'avoir lâché, sans qu'il n'ait été touché par un autre joueur
- toucher le ballon des mains sur une passe bottée délibérément par un coéquipier
- toucher le ballon des mains directement sur une rentrée de touche effectuée par un coéquipier
- perdre du temps

Un **coup franc indirect** est également accordé à l'équipe adverse du joueur qui, de l'avis de l'arbitre:

- joue d'une manière dangereuse
- fait obstacle à l'évolution d'un adversaire
- empêche le gardien de but de lâcher le ballon des mains
- commet d'autres fautes non mentionnées au préalable dans la Loi 12, pour lesquelles le match est arrêté afin d'avertir ou d'expulser un joueur.

Le coup franc indirect doit être exécuté à l'endroit où l'infraction a été commise.

Sanctions disciplinaires

Fautes passibles d'avertissement

Un joueur se voit infliger un avertissement (carton jaune) quand il commet l'une des sept fautes suivantes:

- il se rend coupable d'un comportement antisportif
- il manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes
- il enfreint avec persistance les Lois du Jeu
- il retarde la reprise du jeu
- il ne respecte pas la distance requise lors de l'exécution d'un coup de pied de coin ou d'un coup franc
- il pénètre ou revient sur le terrain de jeu sans l'autorisation préalable de l'arbitre
- il quitte délibérément le terrain de jeu sans l'autorisation préalable de l'arbitre

Fautes possibles d'exclusion

Un joueur est exclu du terrain de jeu (**carton rouge**) quand il commet l'une des sept fautes suivantes:

- il se rend coupable d'une faute grossière
- il se rend coupable d'un acte de brutalité
- il crache sur un adversaire ou sur toute autre personne
- il empêche l'équipe adverse de marquer un but, ou annihile une occasion de but manifeste, en touchant délibérément le ballon de la main (ceci ne s'applique pas au gardien de but dans sa propre surface de réparation).
- il anéantit une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers son but en commettant une faute passible d'un coup franc ou d'un coup de pied de réparation
- il tient des propos blessants, injurieux ou grossiers
- il reçoit un second avertissement au cours du même match.

LOI 13. – COUPS FRANCS

Les coups francs sont soit directs soit indirects.

Pour le coup franc direct comme pour le coup franc indirect, le ballon doit être immobile au moment de la frappe, et l'exécutant ne doit pas toucher le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur.

Le coup franc direct :

Si le ballon pénètre directement dans le but de l'équipe adverse, le but est accordé.

Si le ballon est en jeu et qu'il pénètre directement dans le but de l'équipe de l'exécutant, un coup de pied de coin est accordé à l'équipe adverse.

Le coup franc indirect :

L'arbitre signale le coup franc indirect en levant le bras au-dessus de la tête. Il maintient son bras dans cette position jusqu'à l'exécution du coup franc et jusqu'à ce que le ballon touche un autre joueur ou sorte du jeu.

Le but ne peut être marqué que si le ballon entre dans le but après avoir touché un autre joueur.

Si le ballon pénètre directement dans le but de l'équipe adverse, un coup de pied de but est accordé à celle-ci.

Si le ballon est en jeu et qu'il entre directement dans le but de l'équipe de l'exécutant, un coup de pied de coin est accordé à l'équipe adverse.

Lieu d'exécution du coup franc

Coup franc dans la surface de réparation

Coup franc direct ou indirect en faveur de l'équipe défendante:

Tous les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver au moins à 9,15 m du ballon.

Tous les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

Le ballon est en jeu dès qu'il est botté directement en dehors de la surface de réparation.

Un coup franc accordé dans la surface de but peut être exécuté de n'importe quel point de cette surface.

Coup franc indirect en faveur de l'équipe attaquante : Tous les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver au moins à 9,15 m du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu, sauf s'ils se trouvent sur leur propre ligne de but entre les montants. Le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a bougé. Un coup franc indirect accordé dans la surface de but doit être exécuté de la ligne de la surface de but qui est parallèle à la ligne de but, et ce au point le plus proche de l'endroit où a été commise l'infraction.

Tous les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver au moins à 9,15 m du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu. Le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a bougé.

Le coup franc doit être exécuté à l'endroit où a été commise l'infraction.

Quand un joueur de l'équipe adverse ne se trouve pas à la distance requise lors de l'exécution du coup franc: Le coup franc doit être recommencé.

Quand le ballon n'est pas mis directement en jeu par l'équipe défendante lorsque le coup franc est exécuté dans sa propre surface de réparation : Le coup franc doit être recommencé.

Quand le ballon est en jeu et que l'exécutant touche le ballon une seconde fois (autrement que délibérément avec ses mains) avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur : Un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.

Quand le ballon est en jeu et que l'exécutant saisit délibérément le ballon des mains avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur :

Un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.

Un coup de pied de réparation est accordé si la faute a été commise dans la surface de réparation de l'exécutant.

Quand le ballon est en jeu et que le gardien de but touche (autrement que des mains) le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur :

Un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.

Quand le ballon est en jeu et que le gardien de but saisit délibérément le ballon des mains avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur :

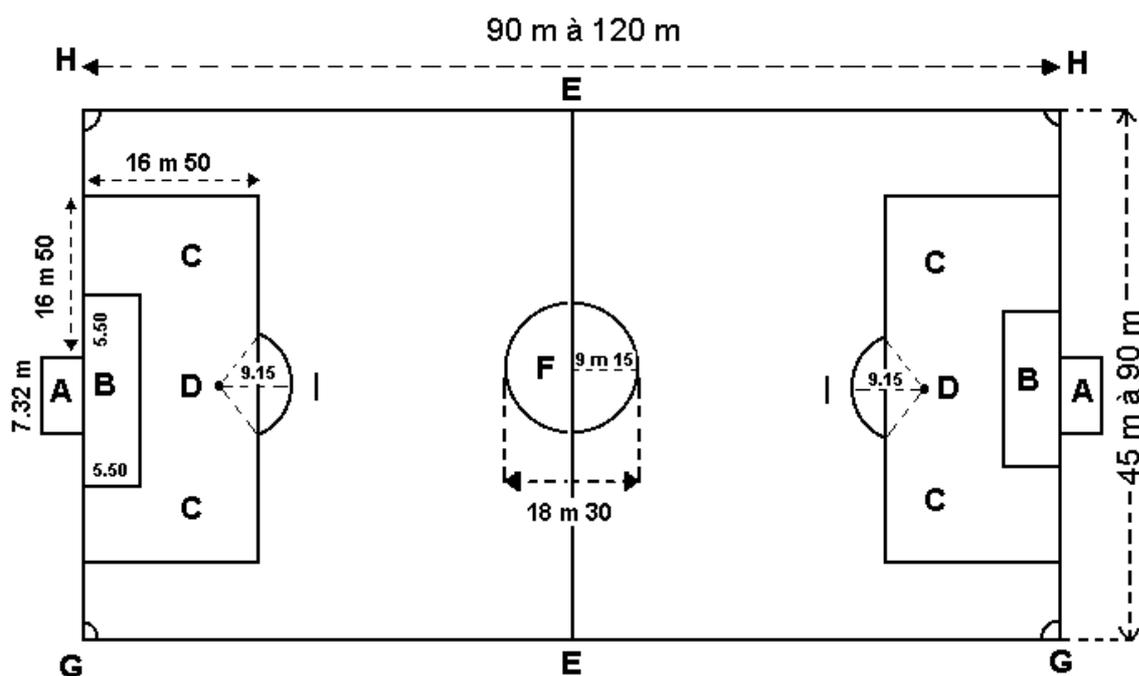
Un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse si la faute a été commise en dehors de la surface de réparation du gardien de but. Ce coup franc direct doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise

Un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse si la faute a été commise dans la surface de réparation du gardien de but. Ce coup franc indirect doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.

LOI 17: COUP DE PIED DE COIN (CORNER)

Il est accordé lorsque le ballon a franchi la ligne de but touché en dernier par un défenseur. Le ballon est placé à l'intérieur du quart de cercle proche du point de sortie. Il est en jeu dès qu'il a bougé. L'exécutant ne peut jouer le ballon 2 fois consécutivement. Les adversaires doivent se tenir à 9, 15 m du ballon. Un but directement marqué à la suite d'un coup de pied de coin est valable si le ballon pénètre dans le but adverse.

TERRAIN DE JEU



A : Buts

B : Surfaces de but

C : Surfaces de réparation

D : Points de réparation

F : Centre du terrain

EE : Ligne de milieu

GH : Lignes de but

GG et HH : Lignes de touche

I : Arcs de cercle pour le coup de pied de réparation

Les lignes appartiennent aux surfaces qu'elles délimitent. Ainsi, les lignes de touche et la ligne de but font partie du terrain de jeu.